



## Mandataires des demandeurs et des titulaires de permis

### *Demandeurs et titulaires de permis pour équipement de catégorie II et de curiethérapie manuelle*

#### Exigence

En vertu de l'alinéa 15a) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, tous les demandeurs et titulaires de permis doivent aviser la Commission des personnes qui ont le pouvoir d'agir en leur nom auprès de la Commission. Cela s'applique aux demandes, aux modifications et aux révocations de permis ainsi qu'aux rapports remis à la Commission conformément au règlement ou au permis ainsi qu'aux réponses aux avis de non-conformité. Les déclarations ou les représentations faites par le mandataire engagent des obligations pour le demandeur ou le titulaire de permis.

#### Sélection des mandataires

Un cadre supérieur doit être identifié comme « responsable de la demande ». Le responsable de la demande doit être un mandataire dûment autorisé par le demandeur et doit détenir le pouvoir nécessaire pour mobiliser les ressources humaines et financières requises afin de régler tout problème de non-conformité signalé par la CCSN.

Le responsable de la radioprotection est habituellement la personne chargée de la gestion et du contrôle des activités autorisées conformément à l'alinéa 15b) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et a normalement le pouvoir d'agir au nom du demandeur ou du titulaire de permis.

D'autres représentants peuvent être identifiés par le « responsable de la demande ».

#### Quand utiliser le formulaire

Le formulaire doit être rempli et présenté par les demandeurs qui ne détiennent pas de permis pour l'équipement de catégorie II ou de curiethérapie manuelle. Le formulaire **doit également être rempli et envoyé pour tout changement apporté à cette information dans les 15 jours suivant le changement, conformément à l'alinéa 15c) du Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires.**

#### Comment utiliser le formulaire

L'annexe 1: Information sur le responsable de la demande et/ou l'annexe 2 : Représentant du demandeur ou du titulaire de permis doivent être remplies. Les demandes peuvent être numérisées et envoyées par courriel à l'adresse indiquée à la fin du formulaire. Les demandes envoyées par télécopieur ou par courrier sont aussi acceptées.

*Page suivante*



**Mandataires des demandeurs et des titulaires de permis**  
*Demandeurs et titulaires de permis pour équipement de catégorie II et de curiethérapie manuelle*

**Annexe 1 : Information sur le responsable de la demande**

Nom : \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

Nom du demandeur ou du titulaire de permis : \_\_\_\_\_

Adresse de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone au travail : \_\_\_\_\_

Courriel au travail : \_\_\_\_\_

Je certifie par les présentes :

1. que je suis dûment autorisé à représenter le demandeur
2. que mon poste me donne le pouvoir d'affecter les ressources humaines et financières nécessaires pour régler les problèmes de non-conformité signalés par la CCSN
3. qu'à titre de responsable de la demande, je suis au courant des obligations de respecter la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et ses règlements d'application
4. qu'à titre de responsable de la demande, je connais les obligations qu'un titulaire de permis de la CCSN doit respecter aux termes du paragraphe 12(1) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, qui a été pris en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires
5. que je suis au courant de l'exigence d'aviser la Commission de tout changement dans les personnes identifiées à l'article 15 du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, et ce, dans les 15 jours suivant le changement
6. que le demandeur et le titulaire de permis sont liés par toutes les déclarations et les représentations faites par moi
7. que je suis au courant, que faire sciemment une déclaration fausse ou trompeuse, verbalement ou par écrit, à la Commission ou à un fonctionnaire désigné, est une infraction, aux termes de l'alinéa 48d) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*
8. Je suis au courant des obligations concernant la supervision médicale aux termes de l'article 20 du *Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II* et l'article 16 du *Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement (installation médicales, seulement)*

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Page suivante

# Mandataires des demandeurs et des titulaires de permis

*Demandeurs et titulaires de permis pour équipement de catégorie II et de curiethérapie manuelle*

## Annexe 2 : Représentant du demandeur ou du titulaire de permis

*Le responsable de la radioprotection doit remplir la section A1. Les représentants supplémentaires peuvent être identifiés à la section A2. Le responsable de la demande doit remplir la section B.*

### Section A1 Responsable de la radioprotection

Le responsable de la radioprotection est habituellement la personne responsable de la gestion et du contrôle des activités autorisées en vertu de l'alinéa 15b) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et a le pouvoir d'agir au nom du demandeur ou du titulaire de permis.

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone au travail : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_ Courriel au travail : \_\_\_\_\_

Je \_\_\_\_\_ comprends que les déclarations et les représentations faites par moi engagent des obligations pour le titulaire de permis.

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

### Section A2 Autres personnes autorisées à agir au nom du demandeur ou du titulaire de permis

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone au travail : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_ Courriel au travail : \_\_\_\_\_

Je \_\_\_\_\_ comprends que les déclarations et les représentations faites par moi engagent des obligations pour le titulaire de permis.

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone au travail : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_ Courriel au travail : \_\_\_\_\_

Je \_\_\_\_\_ comprends que les déclarations et les représentations faites par moi engagent des obligations pour le titulaire de permis.

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

### Section B Autorisation du titulaire de permis

As the applicant authority, I hereby authorize the person(s) identified in section A to act on behalf of the licensee or applicant.

Nom : \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

**Mandataires des demandeurs et des titulaires de permis**  
*Demandeurs et titulaires de permis pour équipement de catégorie II et de curiethérapie manuelle*

**Veillez soumettre ce formulaire de demande à :**

Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280 rue Slater, Case postale 1046, Succursale B,  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9 Canada  
Courriel : [Forms-formulaires@cnscccsn.gc.ca](mailto:Forms-formulaires@cnscccsn.gc.ca)  
Télécopieur: 1.613.995.5086